

## FORMATION APS ASD Acteur Prévention Santé dans le secteur de l'Aide et du Soins à Domicile

### Objectif :

#### Général

Devenir Acteur Prévention Santé dans le secteur de l'Aide et du Soins à Domicile

#### Opérationnels

Le stagiaire sera capable de

- 1 - Contribuer à la réduction des risques professionnels auxquels sont exposés les intervenants.
- 2 - Développer un comportement adapté en cas de dysfonctionnements, d'incident ou d'accident sur son lieu de travail.
- 3 - Proposer des améliorations des différentes situations de travail, visant à répondre aux besoins techniques, organisationnels et humains et à l'amélioration de la qualité des soins et la sécurité des personnes à mobilité réduite.

#### Aptitude :

Présenter les aptitudes médicales requises et être âgé au minimum de 18 ans.

#### Personnes concernées :

Salariés intervenant dans le secteur de l'Aide à domicile.

#### Prérequis :

Aucun

### Méthodes pédagogiques :

Formation à dominante pratique : travaux en sous-groupe et jeu de rôle. Un travail personnel est demandé à chaque participant concernant l'analyse d'une situation de travail.

**Moyens pédagogiques :** Matériel médical pour la manipulation de personnes : lits médicalisés, fauteuils roulants, lève-malade, verticalisateur, draps de glisse, planches et disques de transfert, mannequins adulte, enfant, nourrisson et leur peau de visage associée et individuelle, défibrillateurs ...

### Moyens d'évaluation :

A l'issue de la formation, les stagiaires ayant participé à la totalité de la formation et validé les compétences enseignées se verront délivrer le Certificat Acteur Prévention Secours - secteur aide et soins à domicile validant les acquis par l'Assurance Maladie Risques Professionnels et l'INRS (valable 24 mois).

### Délais d'accès :

Dès contractualisation

### Suite de parcours :

/

### Débouchés :

Poste en EPHAD, soins à la personne...

## PROGRAMME

La formation « Acteur Prévention Secours Intervenant à Domicile » est conforme au programme élaboré par l'INRS.

### DEUX DOMAINES DE COMPETENCES A ACQUERIR

#### PREVENTION :

Être capable d'être acteur de la prévention des risques liés à son métier.

1. Situer son rôle d'acteur de la prévention
2. Identifier les situations dangereuses liées à ses activités professionnelles, ses lieux de travail, ses déplacements ainsi que le contexte relationnel avec la personne aidées ou l'entourage familial et professionnel
3. Repérer les situations à risque liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain.
4. Agir et réagir lors d'une exposition à une situation dangereuse
5. Informer la personne aidée ou l'entourage des situations dangereuses et proposer une solution simple pour une approche partagée
6. Alerter la hiérarchie
7. Mettre en place des méthodes de travail sécurisantes.

#### SECOURS :

Être capable d'adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement.

8. Situer son rôle de secouriste sur son lieu de travail
9. Mettre en sécurité une situation d'accident
10. Examiner une personne en vue de lui porter secours
11. Faire alerter ou alerter en fonction des procédures existantes
12. Réaliser la conduite à tenir adaptée à l'issue de l'examen de la victime.

#### Retour d'expériences :

1. Observation et analyse d'une situation de travail
2. Recherche de propositions et améliorations sur les situations dangereuses identifiées

Le titulaire du certificat ACTEUR PREVENTION SECOURS - SECTEUR AIDE ET SOIN A DOMICILE est réputé détenir par équivalence le certificat de SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL et le certificat PRAP (compétence IBC)

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 69 09459 69 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes

## MODALITES :

**Effectif du groupe :** 4 à 10 candidat(e)s maximum

**Durée formation :** 21 heures - 3 jours non consécutifs (2+1)

**Lieu :** Intra ou Interentreprises

**Dates :** consultez notre planning ICI

**Tarif :** à partir de 3173,05€

Nos formations ne donnent pas la possibilité de valider un ou des blocs de compétences, ni de permettre des équivalences ou passerelles.

Nos établissements sont accessibles aux publics en situation de handicap

